AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0846
FR0000077158-FS0329

20 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VET'AFFAIRES

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 20 mai 2014, la société par actions simplifiée Leova[1] (16 rue Charles Chollet, 44120 Vertou) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 5 mai 2014[2], par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société VET'AFFAIRES, le seuil de 15% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 170 000 actions VET'AFFAIRES représentant 340 000 droits de vote, soit 10,65% du capital et 15,71% des droits de vote de cette société[3].

 À cette occasion, le concert existant entre M. Rémy Lesguer et ses enfants, MM. Xavier Gallois et Philippe Dupont **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 20 mai 2014, 456 720 actions VET'AFFAIRES représentant 871 156 droits de vote, soit 28,60% du capital et 40,26% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rémy Lesguer	125 210	7,84	250 420	11,57
Willy Lesguer	2 000	0,13	4 000	0,18
Marine Lesguer	643	0,04	853	0,04
Mélanie Lesguer	500	0,03	500	0,02
Kani SAS[4]	125 000	7,83	241 000	11,14
Sous-total famille Rémy Lesguer	**253 353**	**15,87**	**496 773**	**22,96**
Xavier Gallois	6 447	0,40	7 463	0,34
Leova SAS	170 000	10,65	340 000	15,71
Sous-total Xavier Gallois	**176 447**	**11,05**	**347 463**	**16,06**
Philippe Dupont	26 920	1,69	26 920	1,24
Total concert	**456 720**	**28,60**	**871 156**	**40,26**

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, à titre de régularisation :

 « Le franchissement de seuil à la hausse de la société Leova résulte d'une diminution du nombre de droits de vote de la société suite à la cession de ses actions par monsieur André Picard (cf. D&I 214C0702 en date du 5 mai 2014). En conséquence aucune acquisition d'action n'a eu lieu.

[1] Contrôlée par M. Xavier Gallois.
[2] Date à laquelle le déclarant a pris connaissance de la cession intervenue le 28 avril 2014, laquelle a entrainé une diminution du nombre total de droits de vote de la société VET'AFFAIRES (cf. D&I 214C0702 en date du 5 mai 2014).
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 596 813 actions représentant 2 163 725 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Contrôlée par M. Rémy Lesguer.

La société Leova (ainsi que M. Xavier Gallois qui contrôle la société Leova) agissent de concert avec le sous-concert Lesguer (composé de Rémy Lesguer, Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Willy Lesguer et la société Kani) et Philippe Dupont.

La société Leova et M. Xavier Gallois envisagent d'acheter des actions de société VET'AFFAIRES tout en maintenant leur participation en-dessous des seuils de déclenchement d'une offre publique obligatoire. Ils n'envisagent pas de prendre le contrôle de la société.

Ils n'ont pas d'intention de modifier la stratégie de la société VET'AFFAIRES et n'entendent pas mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La société Leova et M. Xavier Gallois ne détiennent pas d'accords ou d'instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

Ils ne sont pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de VET'AFFAIRES.

La société Leova n'envisage pas de demander la nomination d'une ou de plusieurs personnes comme membre du directoire et/ou du conseil de surveillance (étant précisé que M. Gallois, qui contrôle la société Leova Rémy est président du directoire et que M. Rémy Lesguer, avec lequel Leova et M. Xavier Gallois agissent de concert, est président du directoire). »
